

BARÈME « Ouvertures professionnelles 2 » (EC de L3)

Deux attributions de points sont possibles : par les responsables du SUIO (barème fixé en accord avec l'UFR) ; par les responsables de formation (= le responsable de votre licence)

Actions donnant lieu à une attribution de points par le SUIO

1 point

Atelier « CV lettre de motivation »
Atelier « Connaître et se faire connaître (réseau) »
Atelier « Décrocher un stage »
Atelier « Intégrer la Fonction Publique »
Atelier « Préparer un entretien de recrutement »
Atelier « Prendre la parole en public »
Ateliers « Entrepreneuriat »
Tout autre atelier du SUIO

2 points

Dispositif « Soft Skills » (avoir terminé les parties « avant » et « après » le stage sur MADOC)

3 points

- Participation au Concours des Talents du Tertre (inscription en novembre 2019)
- Tutorat ambassadeur (OIP), Tuteur/tutrice Clip, sous réserve d'attestation d'engagement et de loyauté
- Participation à l'action « Littéraires En Entreprise » ouverte aux L3
- Participation à l'Innovation Campus Day

Actions donnant lieu à une attribution de points par le responsable de licence (à contacter pour la comptabilisation)

1 point

- Ateliers, conférences, rencontres « métiers » ou concernant les poursuites d'études organisées à l'initiative du ou des responsables de formation, ou à l'initiative de l'UFR.
- Stage non obligatoire, emploi étudiant, emploi saisonnier ou bénévolat **en lien direct** avec la formation suivie, **inférieur à 30h**.
- Volontariat pour l'encadrement de la Journée d'Orientation (en octobre)
- Volontariat pour l'encadrement des Journées Portes Ouvertes de l'université (en février-mars).

2 points

- Stage non obligatoire, emploi étudiant, emploi saisonnier ou bénévolat **en lien direct** avec la formation suivie, **entre 30h et 100h**.
- Tuteur/tutrice d'accompagnement
- Mobilité ou séjour d'étude à l'étranger **d'un semestre** (Erasmus+, BCI, convention bilatérale, etc.)

3 points

- Stage non obligatoire, emploi étudiant, emploi saisonnier ou bénévolat **en lien direct** avec la formation suivie, **si plus de 100h** (hors VEE)

4 points

- Participation au projet « Souffle et poésie » (pour les L3 Lettres)
- Séjour d'étude à l'étranger **d'un an** (Erasmus+, BCI, convention bilatérale etc.)

Les actions du SUIO ainsi que les principes du suivi de la démarche d'orientation validé par « Ouvertures Professionnelles 2 » seront présentés lors de la Journée d'Orientation organisée le jeudi 24 octobre 2019.